



**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 123/2020  
PORTANT RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2212-1 et suivants,

Vu la demande le 18 mai 2020 de Madame Elfriede LIIT domiciliée 38 rue principale 67170 OLWISHEIM, propriétaire du pré lieu-dit MUHLMATT section 14 parcelle 7 situé à l'extrémité de l'impasse Ritter à OLWISHEIM,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Durant les travaux de construction impasse Ritter à OLWISHEIM et à compter du 18 mai 2020, le stationnement de tous véhicules et véhicules de chantier est interdit devant le pré de Madame Elfriede LIIT situé à l'extrémité de l'impasse Ritter, lieu-dit MUHLMATT section 14 parcelle 7.

**Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Elfriede LITT
- Monsieur Ivan MERCK
- Pour affichage

Fait à OLWISHEIM, le 18 mai 2020

Le Maire :



*Alain RHEIN*  
Alain RHEIN